

Le 28 janvier 2021, 17 h

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 28 janvier 2021



État des lieux (en chiffres)	Cas confirmés : 70	Rétablissement : 69	Tests négatifs : 6 177	En attente de résultats : 17	Nombre total de tests : 6 264	Total des vaccins administrés : 5 966	Décès : 1
---------------------------------	-----------------------	------------------------	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--	--------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020.

Soins de santé

- Les résidents des collectivités rurales du Yukon – Burwash Landing, Destruction Bay, Carmacks, Dawson, Faro, Haines Junction, Mayo, Stewart Crossing, Keno, Pelly Crossing et Ross River – peuvent prendre leur rendez-vous de vaccination au yukon.ca/fr/voila-notre-chance ou appeler le 1-877-374-0425.
- Les résidents de Whitehorse (y compris Ibx Valley, Mendenhall, Marsh Lake et Mount Lorne) âgés de 60 ans ou plus peuvent prendre leur rendez-vous de vaccination pour la semaine du 1^{er} février.
- Une preuve de résidence, comme une pièce d'identité délivrée par le gouvernement, la carte d'assurance-santé du Yukon ou une lettre portant votre nom et votre adresse, est exigée pour la vaccination. Les Yukonnais et les Yukonaises qui ont été vaccinés doivent continuer à respecter les mesures sanitaires, comme le port du masque.
- Le centre de dépistage de la COVID-19 à l'auto de Whitehorse a fermé ses portes.
- Publication du calendrier de vaccination : <https://yukon.ca/fr/calendrier-de-deploiement-du-vaccin-contre-la-covid-19-au-yukon>
- On rappelle aux Yukonnais et Yukonaises de s'isoler à domicile et de passer un test de dépistage s'ils éprouvent des symptômes, si bénins soient-ils. Horaire des services de dépistage : du lundi au dimanche, de 8 h à 18 h, au Centre de dépistage et d'évaluation de la COVID-19, et du lundi au vendredi, de 8 h à 15 h 30, au service de dépistage de la COVID-19 à l'auto.
- Le port d'un masque non médical est obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs.
- Les élèves de 5 ans et plus doivent porter un masque dans l'autobus scolaire : <https://yukon.ca/fr/news/des-autobus-scolaires-supplementaires-pour-de-nouveaux-parcours-en-janvier>.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, [des services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

Déplacements et frontières

- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 février 2021.
- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek pourraient devoir se mettre en quarantaine pendant 14 jours en vertu des mesures fédérales.
- Toutes les personnes qui entrent au Yukon doivent obligatoirement s'isoler pendant 14 jours. Sont exemptés de cette obligation les travailleurs des services vitaux qui sont sortis du territoire dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser et Pleasant Camp.

Entreprises et aides financières

- Renseignez-vous sur la gamme de programmes d'aide offerts à la population durant la pandémie en visitant : <https://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique>.

Application de la loi et autres directives

- Le 7 décembre 2020, le gouvernement du Yukon a prolongé de 90 jours l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*.
- Pour signaler toute infraction probable à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, visitez le site <https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions-aux>.